

La formation est un droit !

TARIFS des formations

Les tarifs incluent les frais pédagogiques, la remise de supports pédagogiques et de documentation, les pauses café et le repas pour les formations d'une journée.
Toute formation commencée est due en entier.

Communes de - de 1000 habitants
1 journée* 80 € / 1 demi-journée 40€

Communes de 1000 à 2500 habitants
1 journée* 125 € / 1 demi-journée 60€

Communes de 2501 à 5000 habitants
Communauté de communes (ou syndicat) de 20001 à 50000 habitants
1 journée* 160 € / 1 demi-journée 78€

Communes de + de 5000 habitants
Communauté de communes/d'agglomération (ou syndicat) + de 50000 hab
1 journée* 195 € / 1 demi-journée 94€

Collectivités non-adhérentes (hors syndicats) : + 30% du tarif
* Le déjeuner est compris pour les formations d'une journée.
La possibilité est offerte à l'élu de prendre en charge les frais de repas à titre personnel (forfait 18 euros).
Dans ce cas, seul le coût pédagogique est facturé à la commune.

Nouveaux tarifs

Par décision du CA du 12/02/18,
une augmentation des tarifs a été
décidée à partir du second
semestre 2018

Programme des formations
et bulletin d'inscription
consultables et téléchargeables sur :
www.maires49.asso.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité :

Nom du contact : Tél. :

Adresse mail :

Nombre d'habitants :

Nom/prénom du participant :

Fonction :

Téléphone : Adresse mail* :

*utilisée pour l'envoi des confirmations d'inscriptions, des convocations et des documentations pédagogiques

FORMATION SOUHAITÉE :

.....

.....

Prise en charge de la formation :

par la collectivité par le participant

Prise en charge du déjeuner :

par la collectivité par le participant

Signature du participant

Bulletin d'inscription
à retourner à l'adresse suivante :

Nathalie POUPARD - Association des Maires et
Présidents de Communautés de Maine et Loire
9 Rue du Clon - 49 000 ANGERS
par mail : n.poupard@maires49.asso.fr

Une convention sera adressée ultérieurement à la commune ou EPCI.



CATALOGUE DES FORMATIONS

Elaboration et conduite d'un projet culturel

Gérer la dette, optimiser les ressources, maîtriser
les dépenses

Les nouveaux défis de la restauration scolaire

Mise en oeuvre de la compétence GEMAPI

Appréhender les réseaux sociaux

Relations élus/cadres dans les communes

La reprise de sépultures dans les cimetières

Fiscalité : actions prioritaires 2018-2019

Renouvellement urbain

2ème Semestre 2018



Septembre

Mar 25 **POINT ACTU : les nouveaux défis de la RESTAURATION SCOLAIRE (projet de loi agriculture/alimentation)**

Entre respect des règles d'hygiène et de sécurité des aliments, volonté d'assurer un meilleur équilibre alimentaire, souci de maintenir et développer les espaces de production et de distribution, respect des règles des marchés publics, la tâche des élus n'est pas simple et l'enjeu est important compte tenu du caractère sensible de cette activité et de son devenir dans le cadre de la réforme des territoires. Dans un tel contexte, la loi agriculture alimentation 2018 aura-t-elle pour effet de complexifier encore les choses, en imposant notamment, à l'échéance 2022, un quota de 50% de produits locaux de qualité dont 20 % issus de l'agriculture biologique ?

Angers | 9h-12h | Patrick NAUDET, Consultant Pro-conseil (85)

Octobre

Jeu 18 **Gérer la DETTE, optimiser les RESSOURCES, maîtriser les DÉPENSES**

Depuis plusieurs années, le contexte budgétaire des collectivités locales connaît un environnement très mouvementé. Les objectifs de baisse des dépenses de fonctionnement et d'endettement à travers la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 sont à prendre en compte par toutes les collectivités. Dès lors, la maîtrise de son endettement, la gestion de sa trésorerie, l'optimisation de ses recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement sont des enjeux majeurs et une priorité pour chaque collectivité, si elle souhaite poursuivre la mise en œuvre de son programme de mandat. Dans un tel environnement, les orientations définies, pour être efficaces, demandent un portage politique au plus haut niveau de la collectivité, mais aussi méthodes et outils pour leur mise en œuvre.

Angers / 9h-17h / Hugues FOURAGE, consultant-formateur (85)

Novembre

Vend 9 **La reprise de sépultures dans les CIMETIERES**

Cette formation, ouverte aux élus et aux agents, visera les objectifs suivants:

- Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière.
- Permettre à la collectivité de définir une vraie stratégie concernant la gestion du foncier existant
- Définir les besoins en termes d'emplacements traditionnels (inhumation de cercueils) et de site cinéraire (columbarium, cavurnes, jardin de dispersion de cendres)
- Prévoir ou non une extension du cimetière en fonction de l'état des lieux des sépultures existantes, des emplacements disponibles (non attribués et non affectés).
- Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité.

Angers / 9h-17h / Patrick LOIZEAU, formateur (17)

Novembre

Mar 27 **Elaboration et conduite d'un PROJET CULTUREL**

Dans toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, les enjeux de la culture sont nombreux : politiques, économiques, attractivité, sociaux, éducation, valorisation du patrimoine. Un projet culturel s'inscrit dans une dynamique globale de politique publique. La cohérence et la lisibilité de l'offre culturelle permet de valoriser l'action de la municipalité auprès des administrés et donne une tonalité au mandat. Soumis au vote du conseil municipal, un projet culturel abouti constitue une référence fiable dans la mise en œuvre des actions et le financement de celles-ci. Il est une aide à la décision et donne lieu à un projet de service qui facilite les relations élus/agents.

Le programme inclut un atelier de co-développement sur la base des données apportées par les participants sur leur territoire

Angers / 9h-17h / Isabelle BAILLEUL-NITHART, formatrice, adjointe à la culture de St Barthélemy-d'Anjou (49)

Octobre

Mar 2 **POINT ACTU : FISCALITE : actions prioritaires 2018-2019**

Deux réformes importantes concernant la fiscalité locale sont en cours d'application: le dégrèvement de la taxe d'habitation et la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Au-delà de rebattre les cartes d'un système obsolète, ces nouveaux mécanismes offrent de réelles opportunités qu'il convient de saisir :

- travailler les bases fiscales de TH jusqu'à 2020 pour augmenter la compensation qui sera versée par l'Etat, sans impacter les contribuables
- agir en faveur des centres-villes et des services de proximité en modulant le coefficient de localisation, tout en préservant les ressources des collectivités

S'appuyant sur les chiffres de votre commune, cette réunion vous donnera les clés pour bénéficier de cette double opportunité.

Angers | 9h-12h30 | Briac JAN, Formateur et Stéphane SANCHEZ, Ecofinances



Novembre

Mar 6 **Quel devenir pour une FRICHE, un BATIMENT ou un SITE en mutation ?**

FORMATION 2 JOURS (2ème journée fixée avec les participants)

Au cours des dernières décennies, les agglomérations se sont majoritairement développées par des extensions urbaines laissant parfois en leur cœur ou dans un quartier, une friche, un bâtiment, un site en déshérence ou en mutation prévisible. Quel devenir pour ces bâtis sans usage, ces espaces délaissés, pour certains très présents dans le paysage urbain, voire préjudiciables à l'identité du centre-bourg, du centre-ville ? Quelles interventions ou non de la collectivité vis-à-vis de propriétés publiques ou privées ? Par quelle démarche rechercher, trouver un devenir à ces constructions, ces édifices et ces sites pour certains patrimoniaux ? Ce « renouvellement urbain » nécessite un questionnement, une approche, une mise en œuvre spécifique, distincte d'un développement par des extensions urbaines.

La seconde journée de cette formation se tiendra à Ancenis (44) avec visite de réalisations et échanges avec les élus anciens et acteurs des projets : le quartier Rohan ancienne caserne en friche de 4ha, le site du Château qui revit avec un édifice contemporain, la Halle et ses commerces attractifs en centre-ville, le futur quartier de la gare ; ...

Angers / 9h-17h / Gérard BIZON, aménageur-urbaniste (44)

Mar 13

Mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Créée par la Loi MAPTAM du 27 Janvier 2014, modifiée par la Loi NOTRe du 7 Août 2015, la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été attribuée au bloc communal. Sur cette base, les EPCI doivent exercer cette compétence depuis le 1er janvier 2018. Ce choix du législateur, plus dicté par des considérations de périmètre et de surface financière que par une expertise technique de ces collectivités, pose la question des moyens mis à leur disposition pour structurer et financer cette nouvelle compétence. Interface entre l'Etat et les collectivités territoriales, le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation) exerce une mission d'appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe. Riche de son réseau de collectivités et de son expérience d'accompagnement des projets locaux, le CEPRI apportera lors de cette formation les éléments informatifs et pratiques nécessaires à l'exercice de la compétence par les acteurs des différents territoires.

Angers / 9h-17h / Stéphanie BIDAULT et Anne-Laure MOREAU du CEPRI (45)

Décembre

Mar 18 **La RELATION ELUS / CADRES dans les communes**

Puisque les collectivités territoriales disposent d'une double chaîne de commandement, politique et administrative, il importe que le rôle de chacun soit clairement identifié et compris, afin d'assurer l'efficacité de l'action publique. En principe, les élus déterminent les orientations politiques et l'administration les met en œuvre. Mais, parfois, cette distinction se révèle délicate.

Cette formation, déjà expérimentée avec succès dans d'autres départements, se propose donc de faire le point sur les aspects et enjeux de la relation élus/cadres, à partir de l'expérience des participants et de mises en situation, orchestrées par l'intervenant, élu local lui-même dans son département..

Angers | 9h-17h | Marc MORNET, Consultant, Formateur Cohésion International (86)

Jeu 4 **Appréhender les RÉSEAUX SOCIAUX en tant qu'élus d'une collectivité (découverte)**

Avec plus de 43 millions d'internautes en France, soit 8 français sur 10, les élus doivent envisager les réseaux sociaux comme un nouvel outil permettant une approche plus personnalisée du citoyen grâce à davantage d'interaction.

Cependant si les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+, YouTube...) permettent d'être visibles plus rapidement, ils peuvent aussi nuire de manière irréversible et instantanée à l'image de toute organisation. Savoir utiliser de façon appropriée cet outil sera un moyen de tirer de réels bénéfices d'une relation avec le citoyen, via les réseaux sociaux, à condition d'avoir les bons outils et les bonnes pratiques.

Les Ponts de Cé | 9h-17h | Denis BUAN, Formateur, Société Formalog (49)

Un programme de formations...

Afin de vous aider à planifier vos inscriptions individuelles ou collectives, une offre de formations vous est proposée sous la forme d'un programme regroupant des formations relatives à tous les domaines concernant votre mandat d'élus local.

Cette offre de formations, chaque année, est enrichie régulièrement de nouveaux thèmes afin de répondre à l'évolution de la réglementation, toujours au plus près de l'actualité.

Les formations vous sont proposées par journées ou demi-journées, dans plusieurs communes du Maine-et-Loire afin de vous en faciliter l'accès, et sont animées par un réseau d'intervenants parfaitement initiés au fonctionnement des collectivités territoriales.

Dans le cadre de notre démarche d'agrément, nous vous demandons de remplir un questionnaire d'évaluation à l'issue de chaque formation, destiné à recueillir votre avis sur la qualité de la prestation et vos remarques ou propositions.

Depuis plusieurs années maintenant, nos formations reçoivent des commentaires positifs des participants qui apprécient autant les contenus pédagogiques que le climat convivial apporté par les nombreux échanges.

... et des formations «EN INTRA» adaptées à vos besoins

Toutes les formations du programme peuvent être organisées localement à la demande des élus et adaptées dans leur organisation, leur durée et/ou leur contenu, permettant ainsi de répondre aux besoins spécifiques des collectivités qui le souhaitent.

Certaines formations hors programme peuvent également être définies et organisées exclusivement pour une collectivité.

Les actions de formations peuvent être mutualisées au sein d'un EPCI pour les communes membres.

Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) Articles L. 2123-12 à 16, L. 3123-10 à 14, L. 4135-10 à 14, L. 5214-8, L. 5216-4, L.5215-16